



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : bois et forets

Question écrite n° 4317

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la disparition d'une partie du patrimoine forestier de la Reunion. En effet, un grave incendie a detruit plus de 5 000 hectares de vegetation, dont plusieurs hectares de tamarins, principalement dans la region Ouest de l'ile. Aussi, il lui demande s'il envisage d'adopter un programme de regeneration de notre foret.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite du grave incendie declenche le 18 septembre 1988 dans la foret soumise des Hauts Sous le Vent, dans la partie Ouest du departement, pres de 4 000 hectares de forets avaient ete detruits, dont 500 hectares de foret de production. L'honorable depute demande au ministre de l'agriculture et du developpement rural s'il envisage d'adopter un programme de regeneration de la foret reunionaise. Effectivement, la direction regionale de l'Office national des forets de la Reunion avait, immediatement apres le passage de l'incendie etabli un calendrier des travaux de regeneration de la foret de tamarins qui a debute des l'annee 1989. Pour l'essentiel ces travaux ont consiste a exploiter les bois incendies dont une partie pouvait etre recuperee pour produire des sciages, le reste, non utilisable, etant mis en andins. Cette exploitation, qui se poursuit, etait necessaire pour permettre la regeneration naturelle qu'il etait prevu de provoquer, si cela s'averait necessaire, par des semis apres preparation appropriee du sol. Le calendrier des travaux prevoyait egalement d'entretenir cette regeneration naturelle ou assistee pendant quelques annees afin de favoriser les essences de valeur. Dans les series de protection qui couvrent les terrains a forte pente ou les travaux sylvicoles sont tres difficiles a realiser, il avait ete decide de s'en remettre entierement a la regeneration naturelle pour la reconstitution du couvert vegetal, tout en renforcant le dispositif de lutte contre l'incendie pour eviter le renouvellement de semblables catastrophes. Le renforcement du dispositif a implique l'ouverture de routes de penetration accessibles aux vehicules de lutte contre l'incendie, la creation de retenues d'eau et de pare-feux et l'achat de materiels mobiles. Au 31 octobre 1992, environ 284 hectares de la foret de production ont ete regenes et sont regulierement entretenus, grace a une participation financiere substantielle du conseil regional. Pres de 4 500 metres cubes de grumes ont ete debardes et recuperes pour l'industrie avec la participation des exploitants forestiers. Une dizaine de kilometres de pare-feux et deux retenues d'eau pour la lutte contre les incendies ont ete realises avec l'aide financiere du departement, qui a egalement finance l'achat de vingt-six postes radio emetteurs-recepteurs pour les equipes de defense contre les incendies. Enfin le FIR a finance l'ouverture de routes forestieres et de pistes pour ameliorer la desserte du massif. En conclusion, les degats de l'incendie de 1988 ne sont pas encore totalement repares, mais l'honorable depute peut etre assure que le ministere de l'agriculture et du developpement rural, par l'intermediaire de l'Office national des forets de la Reunion, veille a ce que la regeneration de la foret reunionaise soit assuree grace au concours de toutes les bonnes volontes et a ce que les risques de reproduction de semblables catastrophes soient minimises, grace a des travaux preventifs.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4317

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2948